



LA CFE-CGC SE RENFORCE

Laurent VITTECOQ

Directeur d'études à PARIS



Laurent, peux-tu te présenter ?

Je suis salarié de droit privé. J'exerce des fonctions syndicales depuis 2005, principalement au Cosog et en tant que Délégué Syndical. Je me suis spécialisé au fil des années sur les thèmes de l'épargne salariale et des rémunérations.

Au Cosog, j'ai occupé le poste de Trésorier et j'ai présidé la commission des Loisirs adultes durant plusieurs mandats. Je siégeais au Bureau, au CA ainsi qu'à la commission locale IDF. Je viens de démissionner de l'UNSA CDC.

Brièvement, pourquoi cette décision ?

Principalement pour des désaccords managériaux internes et une ligne politique présentant, à mon sens, trop de connivence avec la Direction CDC.

Pourquoi as-tu choisi de rejoindre la CFE-CGC ?

Tout d'abord, parce que c'est un syndicat réformiste et apolitique.

Ensuite, en participant activement à la vie syndicale, j'ai pu apprécier le sens du dialogue social de la CFE-CGC. A l'écoute, toujours courtoise et respectueuse de ses interlocuteurs, mais claire et ferme dans ses prises de positions.

J'ai l'intime conviction que la CFE-CGC est aujourd'hui l'organisation la plus à même de représenter efficacement et de défendre les personnels de la CDC, tant au niveau individuel que collectif.

La CFE-CGC est un syndicat de confiance qui sait accompagner les situations individuelles dans la discrétion et la confidentialité.

Au niveau collectif, la CFE-CGC est loyale. Elle sait affronter et traverser les moments difficiles sans sombrer dans la propagande.

Quelles sont tes perspectives pour l'avenir ?

La CFE-CGC n'a pas l'obsession de la première place et n'est pas une grosse machine éditoriale centrée sur les résultats électoraux.

Libéré du poids marketing et publicitaire je vais pouvoir me concentrer pleinement sur des missions à valeurs ajoutées et m'investir sur le terrain au service de mes collègues.

L'équipe CFE-CGC est compétente et réellement bienveillante.

Son expertise syndicale est reconnue mais pas assez connue. Nous allons la rendre plus visible.

Je souhaite contribuer à ce que la CFE-CGC émerge, que son rôle prépondérant apparaisse plus clairement !



COMMUNIQUONS UTILE !

La machine éditoriale syndicale s'est emballée et la propagande remplace progressivement l'information. C'est la prime à celui qui communique le plus, à celui qui communique le premier, à celui qui communique en réalité augmentée ...

A la CFE-CGC, notre ambition est syndicale et nous ne sommes pas une start-up en communication.

Notre action s'inscrit dans une logique syndicale réformatrice, mais de contre-pouvoir face à la Direction. Nous pensons que :

- Communiquer en quantité ne veut pas dire communiquer de façon appropriée
- Bien communiquer ne veut pas forcément dire avoir bien négocié

La CFE-CGC souhaite se concentrer sur l'essence même des mandats que vous lui confiez .

« Négocier au mieux avec l'employeur, vous informer utilement et vous accompagner au quotidien dans la discrétion et en toute confidentialité ».

Pour ce qui concerne l'information que nous vous devons, nous avons pris le parti de communiquer utile. Sans prétention aucune, nous allons tenter de poursuivre ce défi.

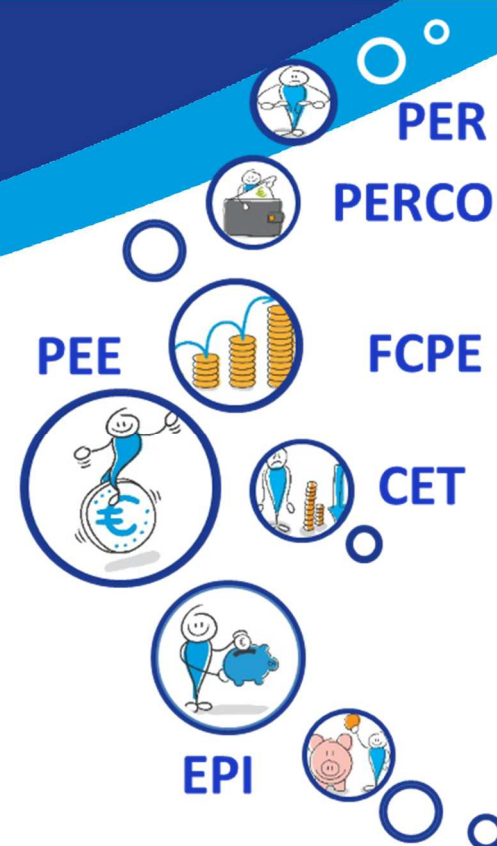
Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons développer du service en nous appuyant sur notre expertise syndicale.

Nous vous proposons une nouvelle approche basée sur des mémos que nous rédigerons régulièrement.

Pour vous donner un aperçu du concept, nous publions votre mémo n°1 en pages centrales. Il porte sur le thème de l'épargne salariale. Ce sujet est d'actualité car des changements importants vont intervenir en 2022 et il faut s'y préparer d'ici fin 2021 ! Nous espérons que la série de mémos sur ce thème vous permettra de faire les bons choix.

Les autres mémos seront envoyés sous formes dématérialisés. Cela présentera, à notre sens, l'avantage d'une lecture rapide (avec votre PC ou votre téléphone) sur des problématiques ciblées. Les mises à jour seront simples et ne nécessiteront pas la réédition complète d'un guide. De plus, vous pourrez retrouver l'intégralité de ces mémos à tout moment sur notre site internet (cdc.cfe-cgc.fr) et sur notre application web **L'indispensable** téléchargeable avec le QR code en page 4.

Nous serons attentifs à vos retours sur cette démarche et restons à votre disposition pour des renseignements personnalisés.



PRÉSENTATION PEE et PERCO



INTÉRÊT DES DISPOSITIFS : 3778 € OU 7340 € ?

Il existe à la CDC des accords, négociés et signés par la CFE-CGC, vous permettant d'ouvrir, sur la base du volontariat, deux plans d'épargne salariale :

- Un PEE (Plan d'Épargne Entreprise)
- Un PERCO (Plan d'Épargne Retraite COLlectif)

Chacun de vos versements volontaires sur ces plans, donne lieu à un abondement de la CDC.

En 2021, les plafonds d'abondement (réévalués chaque année sur la base de l'évolution du plafond annuel de la sécurité sociale) sont les suivants :

- 2983 € pour le PEE
- 2983 € pour le PERCO
- 3778 € si vous adhérez au PEE et au PERCO (et non pas 2983 € x 2)

Cela signifie qu'en vous constituant une épargne personnelle sur un PEE et un PERCO, **vous pouvez bénéficier de 3778 € d'abondement employeur chaque année.**

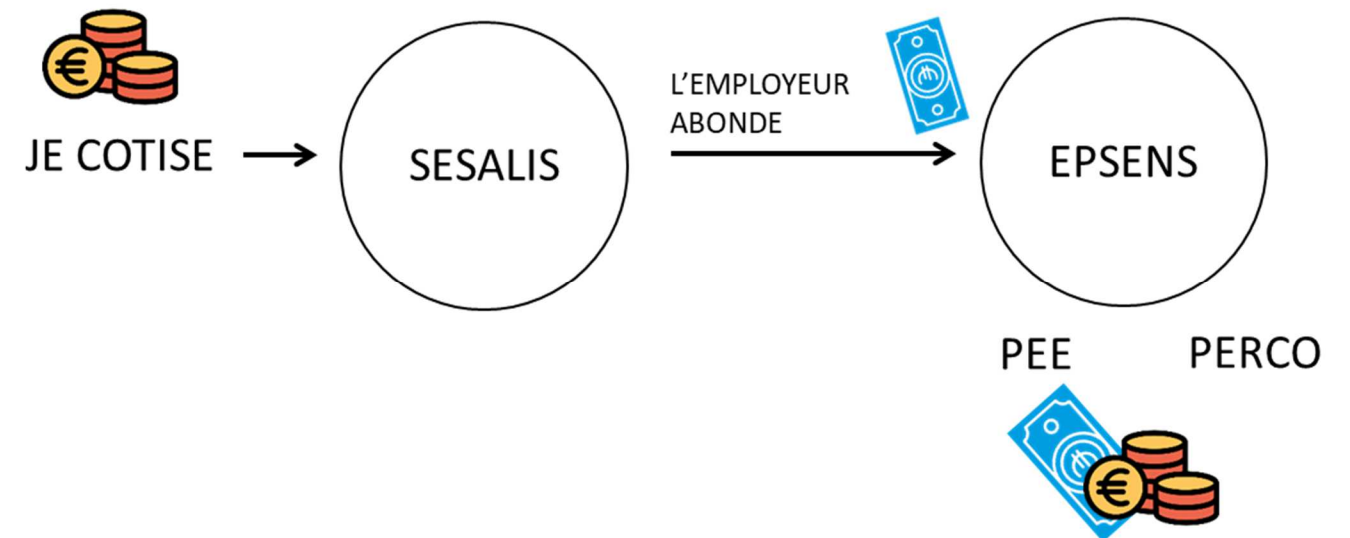
À SAVOIR

Un abondement employeur est versé sur chacun des plans, PEE et PERCO.

Il faut **3 mois** d'ancienneté au sein de l'établissement public.

Les frais de fonctionnement des plans sont pris en charge par l'employeur.

Il existe un accord dit « fin de carrière » qui permet, durant les 5 années avant votre âge légal de départ à la retraite, d'avoir des plafonds d'abondements plus importants : **7340 €** en cas d'adhésion au PEE et au PERCO.



COMMENT CONSTITUER MON ÉPARGNE ?

Vous constituez votre épargne en alimentant votre PEE et votre PERCO :

- Par des versements mensuels programmés correspondant à un pourcentage de votre rémunération nette imposable de l'année précédente et prélevés mensuellement sur votre rémunération
- Par affectation de tout ou partie de votre prime d'intéressement

Les sommes alimentant le PEE et le PERCO (vos versements volontaires ainsi que les abondements employeur) sont affectées, sur décision de l'adhérent, à l'acquisition de parts de fonds communs de placements d'entreprise (FCPE). Il existe plusieurs fonds avec des niveaux de risques différents (monétaire, obligataire, action). L'adhérent peut répartir ses versements entre plusieurs fonds. Le fonctionnement des fonds est assuré par la société de gestion **EPSENS**.

L'adhésion au PEE et au PERCO se déroule en ligne sur le site : **cdc.sesalis.com**

Sesalis vous permettra principalement de :

- Définir, modifier vos taux de cotisation sur le PEE et le PERCO
- Changer vos ventilations des FCPE sur le PEE et le PERCO

À SAVOIR

Le système n'est pas contraignant. Vous pouvez modifier mensuellement le % des versements.

Votre identifiant de connexion à Sesalis correspond à votre n° de sécurité sociale à 13 chiffres. Si vous avez égaré votre mot de passe, vous pourrez en créer un nouveau en ligne.



Communiquons utile !

Besoin d'accompagnement sur l'épargne salariale ?

Prenez contact avec la CFE-CGC : Laurent au 06 87 79 04 86

